

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire

Mardi 19 juin 2018, 19.30, Aula des Jeunes-Rives

Présents : 31 membres. Excusés : 8 membres.

Membres du comité : Pierre Dubois, Alexandre Traube, Eveline Pheulpin-Racine, René Miorini, Sandrine Gasser, Marie-Jeanne Traube, Henri Wetli.

1. Salutations, ordre du jour

Pierre Dubois, Président de l'Association IIT, souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance. Lecture de l'ordre du jour qui est accepté.

2. Modifications des statuts de l'Association In illo tempore

Alexandre explique aux membres présents la raison d'une convocation rapide à cette AG extraordinaire. L'Association IIT doit changer urgemment son site Internet en raison de la vétusté du site actuel, de l'évolution des différents chœurs ainsi que des projets plus personnels d'Alexandre (« Les Atomes dansants », « Rodolphe », etc.).

Il s'agit également de différencier plus clairement – à l'égard de nos sponsors, des instances administratives et de nos membres – les chœurs (chœur In illo tempore et ensemble Flores harmonici) de l'Association In illo tempore, afin d'éviter toute confusion.

Ainsi le nom « **TEMPORE** » est devenu une évidence pour les membres du comité qui, après réflexion, ont proposé cette nouvelle appellation de l'association, Tempore étant également le nom du label sous lequel ont été produits les derniers CDs de l'association.

Vu les résultats du vote de ce soir, 26 favorables, 2 contre et 3 abstentions, les statuts seront ainsi modifiés et le comité peut aller de l'avant et travailler avec les créateurs très pros du nouveau site Internet, à Paris.

L'assemblée a également accepté la modification de l'art. 16 des statuts, autorisant la convocation de l'Assemblée générale par courrier ou par courriel. Bien entendu, d'autres articles des statuts pourront être revus et éventuellement modifiés à l'AG de l'année 2019.

En résumé, il y aura :

- ***Une nouvelle entité administrative et informatique, labellisée « Association TEMPORE ».***
- ***Les statuts concernés seront modifiés.***
- ***Le Chœur In illo tempore et l'Ensemble Flores harmonici gardent leur nom, comme auparavant.***
- ***L'Assemblée générale peut être convoquée par courrier ou par courriel.***

Séance levée à 19.50.

Neuchâtel, le 22 juin 2018

Le rapporteur du jour : Henri Wetli